



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

Chapitre Quatrieme. Des Participes.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

parce qu'il n'y en a point contre laquelle il arrive qu'on peche plus aisément, mais moins impunément.

C H A P I T R E Q U A T R I E M E .

Des Participes.

TOUTES nos Grammaires nous parlent & d'un participe *actif*, comme *chantant*, *lisant*; & d'un participe *passif*, comme *chanté*, *lu*. Mais ne faudroit-il pas à chacun de ces participes sa dénomination propre, d'autant plus qu'il y a entr'eux une différence essentielle, qui consiste en ce qu'aujourd'hui l'*actif* (8) n'est susceptible ni de genre, ni de nombre.

Oserois-je proposer une nouveauté, qui seroit d'assigner au participe *actif* le nom de *gérondif*, & de conserver le nom de *participe* au *passif* lui seul? Puisque l'*actif* *chantant*, *lisant*, est une modification du substantif, d'où émane l'action de chanter, de lire, il me semble que l'étymologie seule de *gérondif* justifie le nom que je voudrois lui donner. Quoi qu'il en soit, le choix des termes est permis à tout Ecrivain qui aura pris la précaution d'en déterminer le sens. Pour user donc de mes droits, j'avertis que *gérondif*, dans ma bouche, renferme tout ce que ce participe *actif* signifie ailleurs; mais que *participe*, tout court, ne doit s'entendre que du participe *passif*, dans le langage que je tiendrai.

Vaugelas dit que la question des participes est ce qu'il y a dans toute la Grammaire Fran-

(8) Voyez ci-dessous, pag. 516, Rem. 4.

choise de plus *important* & de plus *ignoré*. J'aime-
rois mieux dire, ce qu'il y a de plus embarrassant ;
non qu'il soit impossible de poser des principes cer-
tains, mais il n'est pas aisé d'en faire toujours une
juste application ; nos Grammairiens étant là-dessus
si peu d'accord entr'eux, qu'après les avoir tous
consultés, on ne fait la plupart du temps à quoi
s'en tenir. Par nos Grammairiens, qu'il faut nom-
mer suivant leur ordre d'ancienneté, j'entends
Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours & M. l'Ab-
bé Regnier : voilà du moins les plus célèbres, &
ceux qui paroissent avoir, comme à l'envi, le plus
étudié cette question.

Avant que de nous y embarquer, ressouvenons-
nous que, sans parler du verbe substantif, dont
le participe est indéclinable dans quelque cas
que ce puisse être, il y a trois autres especes
de verbes, l'*actif*, le *reciproque* & le *neutre*. Or,
le participe dans chaque especes a quelques loix
particulieres ; & si nous voulons ne rien con-
fondre, il est à propos que chaque especes ait son
article séparé.

P R E M I E R E S E C T I O N.

Verbes Actifs.

REGLE unique. *Quand le participe des verbes
actifs precede son régime simple, il ne se decline
jamais ; & au contraire, quand il en est précédé,
il se decline toujours.*

Pour nous familiariser avec des termes qui
viendront souvent, rappellons ce que j'ai déjà
dit, qu'un verbe actif peut avoir deux régi-
mes, dont l'un est simple & l'autre particulé.

Quand je dis, *payez le tribut à César*, c'est le tribut que j'appelle un régime simple, parce qu'il est uni à son verbe immédiatement, & sans le secours d'aucun terme intermédiaire. Mais *à César*, est ce que j'appelle un régime particulé, parce que *César* n'a de rapport & de liaison avec son verbe, qu'au moyen d'une particule, qui est *à*.

Remarquons en second lieu, que la particule *à* n'est jamais exprimée, quoique toujours sous-entendue, devant les pronoms qui servent au régime articulé. Car, après avoir parlé de *César*, nous dirons, *payez lui le tribut*; & ce *lui* suppose une particule dont il devoit être précédé, puisque c'est comme si l'usage permettoit de dire, *payez le tribut à lui*.

Remarquons, en troisieme lieu, qu'il n'y a que les pronoms seuls qui puissent régulièrement précéder le verbe dont ils sont le régime simple. Or, notre regle dit expressément que le participe ne se décline jamais, à moins qu'il ne soit précédé de son régime simple. Par conséquent il n'y a que des pronoms, employés comme régime simple, qui puissent & qui doivent faire décliner le participe.

Remarquons enfin que de tous les pronoms, il n'y a que ceux-ci, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *le*, *la*, *les* & *que* relatifs qui puissent être employés comme régime simple.

Voilà d'abord cette grande question réduite à une bien petite quantité d'objets, puisqu'elle se renferme dans quelques pronoms employés comme régime simple.

Que reste-t-il donc pour faciliter l'application de notre regle unique & générale, si ce n'est de la vérifier par divers exemples? Voici ceux de *Vaugelas*, pour ce qui regarde le verbe

actif dont il s'agit présentement, & qui est celui où se trouve le plus d'embarras.

I. *J'ai reçu vos lettres.* Bon.

II. *Les lettres que j'ai reçues.* Bon.

III. *Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville ;* disons *rendus.*

IV. *Le commerce, parlant d'une ville, l'a rendu puissante ;* disons *endue.*

V. *Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre.*

VI. *C'est une fortification que j'ai appris à faire.*

On verra que le quatrième exemple ne fait qu'un avec le troisième. J'en dis autant du sixième avec le cinquième. Mais pour épuiser, s'il est possible, toutes les combinaisons, en voici encore d'autres.

VII. *Les peines que m'a donné cette affaire ;* disons. *données.*

VIII. *Plus d'exploits que les autres n'en ont lus.* Bon.

IX. *Les chaleurs qu'il a fait.* Bon.

Reprenons maintenant toutes ces phrases l'une après l'autre, sans perdre de vue la règle unique qui doit en décider.

I.

J'ai reçu vos lettres.] Tous conviennent que c'est ainsi qu'il faut parler, conformément à la règle, qui veut que le participe, lorsqu'il précède son régime, ne se décline point.

On dira également au pluriel *nous avons reçu vos lettres ;* & une femme qui diroit *j'ai reçue vos lettres,* parleroit mal. Pourquoi ? parce que le nominatif de la phrase n'exerce aucun droit sur le participe qui se construit avec le verbe

avoir. Il en est autrement de celui qui se construit avec le verbe *être*. Mais gardons-nous de les confondre, & n'oublions point qu'à présent il ne s'agit que du premier, qui est le verbe actif.

Au reste, si l'on demande, comme ont fait quelques Grammairiens, pourquoi le participe se décline, lorsqu'il vient après son régime; & qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas: je m'imagine qu'en cela nos François, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enfermer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe dont le substantif n'est point encore annoncé, & peut-être n'est point encore prévu. Mais une réponse qui vaut mieux, parce qu'elle dispense de toute autre, c'est que dans les langues il est inutile de chercher la raison d'une chose convenue, & qui n'est contestée de personne à dater de François I. Car, si nous remontons jusqu'au temps où notre langue étoit au berceau, nous verrons qu'alors le participe se déclinait aussi-bien devant qu'après son régime. Mais ce qu'aujourd'hui l'on appelle du Gaulois, ne prouve rien pour le temps présent, non plus que l'Italien & l'Espagnol, où M. l'Abbé Regnier va chercher des exemples. Véritablement ces deux langues sont sœurs de la nôtre, sans qu'on puisse bien dire laquelle des trois sœurs est l'aînée ou la mieux partagée. Mais enfin, quelque air de ressemblance qu'elles aient, il n'est point permis de prendre l'une pour l'autre, chacune ayant des traits qui la distinguent, & des manières qui sont à elle.

Le nom de la phrase n'exerce aucune influence sur le participe qui se construit avec le verbe

I I.

Les lettres que j'ai reçues.] Quand le participe est précédé de son régime simple, alors la règle veut qu'il se décline; c'est-à-dire, qu'il prenne le genre & le nombre de son régime. Or, le régime c'est *que*, pronom relatif, qui a pour antécédent le substantif *lettres*, féminin, & au pluriel. *Reçues* est donc & devrait être, comme on le voit clairement, du genre féminin, & au pluriel.

Vaugelas & Ménage n'ont nullement douté que toute phrase semblable à celle-là ne fût soumise à la même loi: & cette loi, si respectée dans toutes les langues, c'est la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Qui croiroit que le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier ne la regardent ici que comme un conseil? Au défaut de raisons, ils ont recours à des autorités; & le P. Bouhours tire les siennes de M. l'Abbé Regnier lui-même, qui, dans plusieurs endroits de son *Rodriguez*, s'étoit dispensé de la loi.

Qu'ensuite le Traducteur de *Rodriguez*, séduit par un amour-propre d'Auteur, cite en sa faveur deux passages, l'un d'Amyot, l'autre de Racine, nous lui répondrons que l'esprit des grands Ecrivains doit se chercher, non dans un passage seul, qui pourroit n'être qu'une faute d'impression, mais dans l'usage constant & uniforme auquel nous les voyons attachés par-tout ailleurs.

Tenons donc pour très-certain ce qu'enseigne Vaugelas, qu'il faut toujours à peine de faire un solécisme, accorder le participe avec son régime, dans les phrases semblables à celle

que nous examinons. Il y a cependant quelques participes , entr'autres ceux de *plaindre* & de *craindre* , qu'il est bon d'éviter au féminin , parce que ces verbes ont formé des substantifs dont la désinence est la même que celle du participe féminin. Qui diroit , *c'est une personne que j'ai plainte* , *c'est une maladie que j'ai crainte* , obéiroit à la Grammaire , mais révolteroit l'oreille. A l'égard du masculin , nulle difficulté. On dira *les hommes que j'ai plaints* , *les accidents que j'ai craints*. On emploiera même le féminin , pourvu qu'on ait l'art de le placer enforte qu'il ne puisse être confondu avec le substantif. On diroit fort bien *plus crainte qu'aimée* : exemple approuvé par Vaugelas , à cause que le *plus* qui précède ne laisse pas ombre d'équivoque.

Toute équivoque est vicieuse , sans doute : mais on ne doit pas remédier à une faute par une autre. Que je dise , en parlant de livres ou de papiers , *je les ai rangés par ordre dans mon cabinet* , je laisse (9) en doute » si c'est moi qui » ai pris le soin de les ranger , ou si je veux » dire seulement que je les ai , & qu'ils y sont » rangés par ordre ; & je ne fais aucune distinction entre l'action de la personne & l'état » de la chose ». A cela , suivant M. l'Abbé Regnier , le remède seroit que l'on dit : *je les ai rangé* , pour marquer l'action , & *je les ai rangés* , pour marquer l'état. Mais , dans l'un & dans l'autre sens , notre langue n'admet que *rangés* ; & , comme elle fournit d'autres tours en abondance , c'est notre affaire d'en choisir un qui , sans être obscur , soit régulier. Ici l'équivoque vient de ce qu'*avoir* est verbe auxiliaire dans cette phrase , *je les ai rangés* , si j'entends que

(9) Regnier , Grammaire , p. 490.

c'est moi qui ai rangé mes livres : au lieu que dans l'autre sens il est verbe actif , signifiant la même chose que *posséder*.

Autrefois la regle dont nous parlons avoit lieu dans une construction telle que celle-ci :

Quand les tiedes (1) Zéphirs ont l'herbe rajeunie,
où l'on voit que le régime , *l'herbe* , se trouve placé entre l'auxiliaire & le participe. Ainsi le régime , quelque substantif que ce fût , rendoit anciennement le participe déclina- ble lorsqu'il le précé- doit. Aujourd'hui cette faculté de précéder le par- ticipe n'appartient qu'à ce petit nombre de pro- noms dont j'ai donné la liste ci-dessus. Tant mieux : car la regle étant ainsi restreinte , elle n'en devient que plus facile à retenir.

III & IV.

Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville.] *Le commerce* , parlant d'une ville , *l'a rendu puissante.*] Toute la différence que Vau- gelas met entre ces deux phrases , c'est que le par- ticipe est suivi d'un substantif dans la première , & d'un adjectif dans la seconde. Mais , à parler exac- tement , il n'y a nulle différence pour la syntaxe & la valeur grammaticale , entre un pur adjectif & un substantif , qui est de la classe des noms com- muns , sur-tout lorsqu'il n'est pas accompagné de l'article ; d'où il s'ensuit que *maîtres* & *puis- sante* ne donnent lieu qu'à une seule & même ques- tion.

On vient de voir que le participe se décline , lorsque terminant le sens d'une phrase ou d'un

(1) La Fontaine dans ses Fables. Voyez *Remarques sur Racine* , Rem. XV.

membre de phrase , il n'a pour tout régime que le pronom dont il est précédé. Présentement il s'agit du participe précédé de ce pronom , & suivi d'un autre régime , qui est un pur adjectif , ou un substantif pris adjectivement.

Vaugelas , le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier , sont ici pour ne pas décliner. Il n'y a que Ménage qui pense autrement. Ainsi la décision seroit prompte , s'il ne falloit que compter les voix. J'aimerois mieux que nous eussions à peser les raisons ; mais il n'y en a d'alléguées ni de part ni d'autre.

Que faire donc ? recourir à l'usage ? Oui , si l'usage étoit suffisamment connu. Pour le connoître , nous n'avons que deux moyens ; écouter les personnes qui parlent bien , & lire les livres biens écrits. Or , il est difficile que l'oreille la plus attentive distingue parfaitement si l'on prononce *rendu* , *rendus* ou *rendue* , lorsqu'il n'y a point de repos entre le participe & l'adjectif suivant : comme en effet il n'y en peut avoir entre ces deux mots , *rendu maître* ou *rendue puissante*. A l'égard de nos lectures , elles ne peuvent que redoubler notre embarras , puisqu'elles nous offrent souvent , dans un même Auteur , le pour & le contre. Il faut cependant avoir le courage de prendre une bonne fois son parti : car , qu'y a-t-il de si cruel que d'être arrêté , quand on a la plume à la main , par ces misérables doutes qui renaissent à chaque instant ?

Pour moi , tout idolâtre que je suis de Vaugelas , je donne ici la préférence à Ménage , parce que son opinion est conforme à cette regle générale , qui , dans les ténèbres où l'usage nous a laissés , peut seule nous servir de flambeau. Ainsi je dirai , sans hésiter , *cette ville qui n'est*

toit rien autrefois , le commerce l'a rendue puissante ; & avec Phedre , parlant de l'épée d'Hippolyte :

Je l'ai rendue (2) horrible à ses yeux inhumains.

Ailleurs , après avoir fait mention de la Grece , Racine a écrit :

De soins (3) plus importants je l'ai crue agitée.

Voilà , dis-je , ce qui paroîtroit le plus raisonnable. Car , puisqu'il est incontestablement reçu que le participe se décline , quand il est précédé d'un relatif qui fait son régime seul , on doit , ce me semble , pour agir conséquemment , le décliner aussi , quand , outre le relatif , il régit encore un nom qui se rapporte & se lie nécessairement au relatif : en sorte que le relatif , le participe & le nom suivant ont ensemble un rapport d'identité , qui les soumet tous les trois aux mêmes loix grammaticales , & par conséquent les oblige tous les trois à s'accorder en genre & en nombre.

J'avoue que le raisonnement est inutile , ou même ridicule , quand l'usage a décidé. Mais ici l'usage nous abandonne le choix , & dès-lors pouvons-nous mieux faire que de consulter l'analogie , dont l'usage est lui-même l'Auteur ? Puisqu'il veut que je dise , *les lettres que j'ai reçues* , ne dirai-je pas également , *les lettres que j'ai reçues ouvertes* , si je ne les ai reçues que décachetées.

Par cette dernière ligne , que je viens d'écrire tout uniment & sans dessein , je m'ap-

(2) Phedre , III , 1. (3) Andromaque , I , 2.

perçois que *reçues & décachetées* s'accordent en genre & en nombre sans que mon oreille m'ait averti de rien ; cela vient de ce que dans cette ligne , *je ne les ai reçues que décachetées* , ces deux participes ou adjectifs , *reçues* *décachetées* , sont un peu séparés par la particule *que*.

Autres exemples. *Cette ville , qui n'étoit rien autrefois , le commerce l'a rendue* , en moins de trois ans , assez puissante pour tenir tête à ses voisins. *Les ennemis nous ont rendus , au bout de vingt-quatre heures , maîtres de la place*. Il me semble qu'au moyen de quelques mots glissés entre le participe & l'adjectif , on sent que le participe doit être décliné. Or , si cela est , il ne reste donc nulle raison de ne pas décliner , lorsqu'il n'y a rien qui les sépare.

Phrases où le participe & l'adjectif se montrent les premiers. *Rendue puissante par le commerce , la Hollande , s'est fait craindre*. *Rendus maîtres de nos passions , nous en vivrons plus heureux*. Quelqu'un se feroit-il une peine de parler ainsi ? Ou plutôt quelqu'un parleroit-il autrement ?

Tout le monde dit , *une signature reconnue fausse , une Comédie trouvée mauvaise*. Pourquoi , lorsqu'on y aura introduit le verbe auxiliaire , voudra-t-on dire , *une signature que les Juges ont reconnu fausse , une Comédie que le parterre a trouvé mauvaise* ? Je défie qu'on puisse m'en apporter la raison : & c'est , comme on dit , chercher de la différence entre deux gouttes d'eau.

Je l'ai faite religieuse , je l'ai trouvée guérie , je l'ai vue belle , je l'ai crue bonne , & cent autres phrases sur lesquelles on a tant disputé , doivent donc être , si je ne me trompe , assujé-

ties toutes à cette règle inviolable, qui prescrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, & qui se touchent; par exemple, je l'ai trouvée changée, je l'ai vue émue, font une consonnance peu agréable; & c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & à nos réflexions, le soin de nous apprendre en quoi consistent les graces du discours.

V & V I.

Je les ai fait peindre, c'est une fortification que j'ai appris à faire.] On regrette, & avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire. *Icelui* étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rappeler pour un moment, & de le mettre ici à la place des pronoms relatifs qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. *J'ai fait peindre iceux: c'est une fortification; j'ai appris à faire icelle.* On voit déjà, sans aller plus loin, que ces deux phrases n'ont rien de commun avec la règle dont nous continuons l'examen. Cette importante règle dit que le participe se déclina toutes les fois qu'il sera précédé du pronom relatif, qui est son régime. Or, ces pronoms relatifs, *les* & *que*, sont ici le régime, non du participe, mais de l'infinitif; car *les* se rapporte à *peindre* & *que* se rapporte à *faire*.

Tant d'autres phrases entassées par M. l'abbé

Regnier, c'est une chose que j'ai cru vous devoir dire ; la conséquence que j'ai prétendu vous en faire tirer ; une clause qu'on a désiré y ajouter ; la maison que l'on a commencé à bâtir ; toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le participe, mais sur l'infinitif.

Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord sur ce point. Mais la question jusques-là n'est qu'effleurée. Pour l'approfondir, il falloit demander en général quand le participe doit être décliné ou non, étant suivi d'un infinitif. Distinguons. Ou le pronom relatif, qui est régi, se rapporte au participe même, ou il se rapporte à l'infinitif. Dans le premier cas, le participe se décline. Dans le second cas, il ne se décline point.

Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, & fera en même-temps voir que notre langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévu les équivoques. *Je l'ai vu peindre*, ou, *je l'ai vue peindre*. On dira l'un & l'autre, mais en des sens très-différents. *Je l'ai vu peindre*, c'est-à-dire, j'ai vu faire son portrait. *Je l'ai vue peindre*, c'est-à-dire, je lui ai vu le pinceau à la main. Pourquoi *vu* dans le premier sens ? Parce que le régime se rapporte à l'infinitif. *Vidi, cum eam pingeret*. Pourquoi *vue* dans l'autre sens ? Parce que le régime se rapporte au participe. *Vidi eam, cum, pingeret*.

Racine, dans *Britannicus*, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie,

Cette nuit (4) je l'ai vue arriver en ces lieux ;

(4) *Britannicus*, Act. II, sc. 2.

Racine, dis-je, avoit mis dans sa première édition, *je l'ai vu cette nuit*, &c. Il se corrigea. Pourquoi? Parce que *vue* se rapporte à Junie, & non pas à l'infinitif qui suit.

Puisqu'il faut dire, *je l'ai vue arriver*, on dira par conséquent, *je l'ai vue partir*, *je l'ai vue passer*; & ainsi de tous les infinitifs qui sont verbes neutres. Car les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se rapporte au participe qui précède ces infinitifs, & que le participe s'accorde avec le régime.

On dira, *je l'ai entendue chanter*, si l'on parle d'une Musicienne; & alors *chanter* est pris neutralement. On dira, *je l'ai entendue chanter*, si c'est d'une cantate qu'on veut parler; & alors *chanter* est actif.

Ajoutons que l'infinitif est quelquefois sous-entendu, & que le participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, *je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû*; *il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu*. On sous-entend *faire* & *avoir*; & c'est à ces verbes que le régime doit se rapporter. Ainsi *dues* & *voulues* seroient des fautes grossières.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le participe de *faire* devant un infinitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que*. Par exemple, *ces troupes que le Général a fait marcher*; & la raison de cela est que *faire marcher* n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins ce sont deux mots inséparables, & qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car, si le participe étoit séparé de l'infinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin *que*, dans l'exemple allégué, ne se rapporte pas uniquement au par-

participe *fait*, & ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre ; mais il se rapporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

V I I.

Les peines que m'a donné cette affaire.] Tous nos Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, & cependant j'oserais n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légère transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner ou non ?

Vaugelas, dans sa première remarque sur les participes, admet notre principe ; que tout participe qui est précédé de son régime, doit se décliner : & dans une seconde remarque intitulée, *belle & curieuse exception à la règle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le participe précède son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, *les peines que cette affaire m'a données* ; & au contraire, *les peines que m'a donné cette affaire*.

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle & curieuse*. Mais, pour donner atteinte à une règle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meil-

leurs Ecrivains ont été les plus fideles observateurs de la regle générale , & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde fait une jolie épigramme , traduite du latin :

*Pauvre Didon , où t'a réduite
De deux amants le triste sort ?
L'un en mourant cause ta fuite ;
L'autre en fuyant cause ta mort.*

Et pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amene *réduite* , ne lit-on pas dans Racine , au milieu du vers :

Ces yeux (5) que n'ont émus ni soupirs ni terreur ?

On lit dans la septieme réflexion sur Longin , la langue qu'ont écrite Cicéron & Virgile. On lit dans le Tite-Live de Malherbe , la Légion qu'avoit eue Fabius , &c.

A quoi bon un plus grand nombre d'autorités ? Car j'avoue qu'il est aisé d'en produire de toutes contraires. Ainsi , l'usage étant partagé , nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre regle générale , contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter pour acquérir le droit de la restreindre , si ce n'est que nous prononçons , *les peines que m'a données cette affaire* , sans faire sentir les deux lettres finales du mot *données*. Hé combien d'autres lettres supprimées par la prononciation , mais dont la suppression dans l'écriture feroit un solécisme ?

V I I I.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lu.]

(5) Britannicus , acte V , sc. I.

Voici la phrase entiere , tirée du remerciement de M. Despréaux à l'Académie. *Quand ils diront de Louis-le-Grand , à meilleur titre qu'on ne l'a dit d'un fameux Capitaine de l'antiquité , qu'il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont lu , c'est-à-dire , qu'ils n'ont lu d'exploits.* Assurément , *lus* auroit été une faute , mais de ces fautes qui , lorsqu'on n'est pas averti , échappent aisément , puisqu'un de nos maîtres en l'art d'écrire , traduisant le passage latin auquel M. Despréaux fait allusion , dit , *qui a plus achevé de guerres , que les autres n'en ont lues , c'est-à-dire , qu'ils n'ont lu de guerres.*

Pour sentir en quoi la faute consiste , il ne faut que rappeler notre regle générale , qui rend le participe déclivable , quand il est précédé , non de son régime *particulé* , mais de son régime *simple*. Or , le régime , c'est *en* , particule relative & partitive , laquelle suppose toujours dans son corrélatif la préposition *de* , & par conséquent ne répond jamais à un régime simple. Ainsi , la phrase de M. Despréaux , qui ne décline pas , est correcte ; & celle de M. d'Ablancourt , qui décline , est irréguliere.

I X.

Les chaleurs qu'il a fait.] Personne n'a jamais songé à dire , *les chaleurs qu'il a faites pendant l'été , les grandes pluies qu'il a faites en automne , la disette qu'il y a eue pendant l'hiver dernier.* Personne , dis-je , n'ignore que le participe est indéclinable dans ces sortes de phrases , & tel est le privilege des verbes qu'on appelle impersonnels. Une exception de cette nature étant seule , & si connue de tout le monde ,

monde, n'est propre qu'à confirmer notre règle, & qu'à lui assurer de plus en plus le titre de règle générale, toujours la même dans tous les cas imaginables, où le participe des verbes actifs peut se placer.

SECONDE SECTION.

Verbes réciproques.

Règle unique. *Quand le participe des Verbes réciproques est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais; & au contraire, quand il l'est de son régime simple, il se décline toujours.*

Je renferme dans la classe des verbes réciproques, tout verbe qui forme avec l'auxiliaire *être* ses temps composés, & dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, & nécessairement un pronom signifiant la même personne ou la même chose que son nominatif. Ainsi, *se louer, s'admirer, se repentir*, sont également regardés comme verbes réciproques, au participe desquels la Grammaire impose les mêmes loix; & ce n'est pas ici le lieu d'expliquer plus au long la nature (6) de ces verbes, qui dans le fond ne diffé-

(6) On pourroit être curieux de savoir leur origine. Je l'ai trouvée dans un livre assez rare. *Multæ sunt reciproca locutiones in veteri Anglo-Saxonum idiomate. Hoc loquendi genus à Gothis deduxere majores nostri. Talia sunt multa in hodierna Gallorum lingua, ut je me repends, il se trompe, je me réjouis, vous vous égarez, ils se promènent. Unde Græcorum & Latinorum verba passiva, & neutro-passiva reciproca phrasibus verti possunt quandoque apud Gallos, haud secus ac apud Gothos. Ex quibus constat reciprocas locutiones linguæ Gallicæ esse planè Gothicæ.*

rent point, les uns de l'actif, les autres du neutre, si ce n'est par le pronom qui les précède, & par leur conjugaison.

Jamais leur participe ne peut donc manquer d'être précédé d'un régime; & c'est d'abord par-là qu'il ne ressemble point à celui du verbe actif. On dit: *j'ai reçu des lettres*; mais avec le participe du verbe réciproque, on ne sauroit faire une phrase semblable, où il ne paroisse aucun régime qu'après le verbe. Ajoutons que ce participe ne peut entrer dans aucune phrase où le verbe soit pris impersonnellement. A cela près, tout ce que nous avons dit sur le participe du verbe actif, convient à celui du verbe réciproque, comme on va le voir dans l'examen des phrases suivantes.

I. *Nous nous sommes rendus maîtres.*

II. *Nous nous sommes rendus puissants.*

III. *La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.*

IV. *Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.*

V. *Elle s'est mis des chimères dans l'esprit.*

VI. *Les Loix que s'étoient prescrites les Romains.*

Un mot sur chacune de ces phrases, dont les trois premières, proposées par Vaugelas, ne forment, à mon avis, qu'une même difficulté.

I, II & III.

Nous nous sommes rendus maîtres. Nous nous sommes rendus puissants. La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.] Vaugelas décline dans les deux premiers exemples, & *eismas, vel Theoticismas*, Voyez page 91 des *Institutiones grammaticæ Anglo Saxonicæ, & Mæssogothicæ*. Auctore Georgio Hickesho.

non dans le troisieme. Au contraire, M. l'Abbé Regnier décline dans le troisieme, & non dans les deux premiers. Quant à Ménage, il décline dans tous les trois, & son opinion est celle qui paroît avoir entierement prévalu.

Tout le raisonnement de M. l'Abbé Regnier porte sur ce principe, dont la Grammaire de Port-Royal avoit déjà fait sentir la solidité, que dans les temps des verbes réciproques, où *être* prend la place d'*avoir*, il signifie précisément la même chose qu'*avoir*, & donne au participe un sens actif. C'est ce qui deviendra très-clair, si nous rapprochons les deux exemples que voici : *Cette femme s'est reconnue coupable. Cette autre s'est trouvée innocente.* Dans le premier, c'est comme si l'on disoit : *elle a reconnu qu'elle étoit coupable.* Dans le second, c'est comme si l'on disoit : *elle a été trouvée innocente.* Ainsi le sens du participe est actif dans le premier, & passif dans le second.

Autres phrases qui rendront cette distinction de l'actif & du passif encore plus marquée. *Ces femmes se sont louées avec malignité, c'est-à-dire, ont loué elles. Ces maisons se sont louées trop cher, c'est-à-dire, ont été louées.*

Je renvoie à la Grammaire même de M. l'Abbé Regnier, ceux qui seront curieux de voir comment, de ce principe qu'on ne lui conteste pas, il prétend conclure que le participe, lorsqu'il est actif, ne se décline point, & que par conséquent il faut dire : *Ces femmes se sont loué, elle s'est reconnu coupable.*

Vaugelas croit le contraire, puisqu'il approuve, *nous nous sommes rendus puissants.* Mais je ne trouve pas qu'il agisse conséquemment de vouloir qu'on dise : *la désobéissance s'est trouvé montée.* Il nous assure que ce n'est point à cause

de la cacophonie, puisqu'il faudroit dire de même, selon lui, *elle s'est trouvé guérie*. Pour moi, jusqu'à ce qu'on m'ait fait sentir la différence qu'il y a entre les deux, je croirai que celui qui dit *rendus* dans la première phrase, doit aussi dire *trouvée* dans la seconde.

Revenons-en donc à Ménage, puisqu'il est ici le seul d'accord avec lui-même, & ne craignons point de reconnoître pour règle invariable, que le participe du verbe réciproque se décline toujours, quand c'est son régime simple qui le précède, sans que nous ayions à distinguer si ce participe est actif ou passif, ni s'il est suivi ou non d'un adjectif. Car, supposé que l'observation de cette règle nous fasse tomber dans quelque équivoque ou dans quelque cacophonie, ce ne sera point la faute de la règle; ce sera la faute de celui qui ne connoitra point d'autres tours, ou qui ne se donnera pas la peine d'en chercher.

I V.

Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.)
Voilà le participe suivi d'un infinitif. Pour appliquer ici notre règle générale, il ne faut que considérer auquel des deux le régime se rapporte. Car, à moins qu'il ne tombe sur le participe, celui-ci, ne se décline point. Or, le régime se rapporte à *peindre*, puisqu'il est clair qu'on a voulu dire qu'elles se sont faites, qu'ils se sont faits.

En changeant le pronom, & mettant le verbe réciproque à l'actif, on diroit, *elle a fait peindre elle, ils ont fait peindre eux*, si l'usage l'avoit permis.

Quand l'infinitif est précédé d'une particule,

il est encore moins facile de s'y tromper. *C'est un procès qu'ils se sont déterminés à finir. C'est un honneur qu'elle s'est vantée d'obtenir.* Il y a deux régimes, *que* & *se*, dont le premier tombe sur l'infinitif, & l'autre sur le participe. Plus on relira notre regle générale & unique, plus on se convaincra qu'elle dit tout.

V.

Elle s'est mis des chimeres dans l'esprit.] C'est ici qu'on peche le plus souvent; & il ne faudroit cependant, pour être impeccable, que se mettre devant les yeux: *Quand le participe est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais.* Or, dans la phrase proposée, le pronom *se*, qui précède le participe, est un régime particulé; car il est mis là pour à *soi*. *Elle a mis à soi.*

Au contraire, on diroit: *Cette femme s'est mise à la tête des Cabaleurs;* & il faudroit *mise*, parce que le pronom *se*, qui précède ce participe, est un régime simple, *elle a mis elle*

Parcourons d'autres phrases. *Elle s'est proposé de vous aller voir. Elle s'est proposée pour modeler à ses compagnes.* Dans la premiere, le régime est particulé; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé à elle.* Dans l'autre, le régime est simple; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé elle.*

Régime particulé. *Quelques-uns de nos Modernes se sont imaginé qu'ils surpassoient les anciens.*

Régime simple. *Il y a des anciens qui se sont dévoués pour la patrie.*

On voit constamment que ce qui décide du

participe, c'est toujours le régime, en tant qu'il est ou simple, ou particulé.

V I.

Les loix que s'étoient prescrites les Romains.] Il y a ici deux regimes, le simple & le particulé. *Que*, pronom relatif, est le simple : & *se*, pronom personnel, est le particulé. A l'égard de celui-ci, nous venons de voir sous le numéro précédent, qu'il ne fait point décliner le participe. Quant au régime simple, nous avons déjà vu qu'il oblige à décliner ; & qu'ainsi on ditoit sans difficulté, *les loix que les Romains s'étoient prescrites*. Tout ce qu'il y a de nouveau dans ce dernier exemple, c'est d'y trouver le nominatif après le verbe. Or, là-dessus je n'ai rien à dire qui n'ait été dit, *article I, numéro VII*. Pourquoi une simple transposition de mots, usitée de tous les temps, changeroit-elle la syntaxe du participe ? *Ainsi se sont perdues celles qui l'ont cru. Comment s'est aigrie votre querelle, pour durer si long-temps ? Les pénitences que se sont imposées les Solitaires de la Thébaidé.* Je fais que la prononciation ne fait guere sentir ces féminins ni ces pluriels ; mais autre chose est de parler ou d'écrire. Car, si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la langue à tout moment. J'abrege, pour en venir à la troisieme espece de nos verbes, qui ne nous tiendra pas long-temps.



TROISIEME SECTION.

Verbes Neutres.

REGLE unique. *Quand le participe des verbes neutres se construit avec l'auxiliaire avoir, il ne se décline jamais ; & , au contraire, quand il se construit avec l'auxiliaire être, il se décline toujours.*

A l'égard des verbes actifs, & des réciproques, c'est le régime qui, comme nous l'avons vu, décide de leur déclinaison ; mais, pour les verbes neutres, c'est le nominatif.

Une partie (7) des verbes neutres se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* : une autre partie (8) avec l'auxiliaire *être* : quelques-uns (9) se conjuguent des deux façons.

Tous, conformément à la manière dont ils se conjuguent, sont assujettis à la règle que je viens de rapporter ; en sorte qu'il seroit inutile d'en citer des exemples, puisqu'il n'y a point d'exception.

Quand ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, leur participe n'est regardé que comme un pur adjectif ; & il a cela de commun avec les participes des verbes actifs qui sont employés dans

(7) La plus grande partie, & de beaucoup ; car d'environ 600, à quoi se monte le nombre de nos verbes neutres, il y en a plus de 550, dont *avoir* est le seul auxiliaire.

(8) *Accoucher, aller, arriver, choir & déchoir, entrer, mourir, naître, partir, retourner, sortir, tomber, venir, &c.*

(9) *Accourir, apparôître, disparôître, cesser, croître, déborder, demeurer, descendre, monter, passer, périr, rester, &c.*

un sens passif. On dit, *elle est arrivée*, comme on dit, *elle est aimée*; & l'un & l'autre, comme on diroit *elle est grande, elle est petite*.

Finissons par une idée un peu singulière de M. l'Abbé Regnier sur ces deux participes, *allé & venu*. Il veut qu'on dise, *elle est allé se plaindre, elle est venue nous voir*: mais que, si le régime vient à être transporté, on dise, *elle s'est allé plaindre, elle nous est venu voir*. En vérité, si cela étoit, l'usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent, & peut-être injustement, d'être plein de caprices. Quoi qu'il en soit, moins la Grammaire autorisera d'exceptions, moins elle aura d'épines: & rien ne me paroît si capable que des règles générales, de faire honneur à une langue savante & polie.

Pour obtenir que ces *essais* puissent être parcourus sans dégoût, je prie les personnes judicieuses de se rappeler ce passage de Quintilien*.

» Il me vient, disoit-il, à l'esprit qu'il y
 » aura des gens qui mépriseront tout ce que je
 » viens de dire comme des minuties, & qui le
 » regarderont même comme un obstacle aux
 » grands desseins que nous avons. Je leur répondrai
 » que je ne prétends pas non plus qu'on épluche ces
 » difficultés avec un soin qui aille jusqu'à l'anxiété
 » & au scrupule. Je suis persuadé, aussi-bien
 » qu'eux, que ces petites subtilités rétrécissent
 » l'esprit, & le tiennent comme en brassière. Mais
 » de toute la Grammaire, rien ne nuit que ce qui
 » est inutile.... Ces connoissances ne nuisent pas
 » à qui s'en sert comme d'un degré pour s'élever
 » à d'autres; mais à qui s'y arrête & s'y borne
 » uniquement.

* Liv. I, chap. 7. traduction de M. l'Abbé Gédoyne.